

2025-137

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 10/07/2025

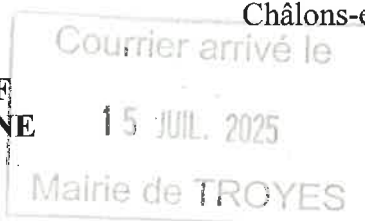
TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

25 rue du Lycée  
ACCES DU PUBLIC  
par le Palais de Justice

51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
CEDEX

Téléphone : 03 26 66 86 87  
Télécopie : 03 26 21 01 87

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30



E25000075 / 51

Monsieur le Président  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE  
1 Place Robert Galley  
BP 9  
10001 TROYES CEDEX

<https://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000075 / 51

(à rappeler dans toutes correspondances)

**E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION**

**Objet** : révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BUCHERES (Aube) par la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole dont le siège est à TROYES (10001), 1 Place Robert Galley

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Gérard BRU, Consultant en environnement, demeurant 14, Rue de Saint Etienne, VILLETTE SUR AUBE (10700) (tel : 03 25 37 09 29 ; portable : 06 89 30 52 62) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Pierre GADON (tel : 03 26 65 24 39 ; portable : 06 71 56 97 06) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

**Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation la greffière,

  
C. BRISTIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU  
9 juillet 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E25000075 /51

Le vice-président

**E- Décision désignation commissaire enquêteur**

Vu enregistrée le 25 juin 2025, la lettre par laquelle le président de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BUCHERES (Aube) par la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole dont le siège est à TROYES (10001), 1 Place Robert Galley.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

Vu la délégation de la présidente du tribunal en date du 2 mai 2024.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Gérard BRU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : M. Jean-Pierre GADON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, à M. Gérard BRU et à M. Jean-Pierre GADON.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 9 juillet 2025.

Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS

